

DECLARATION :
LE DEFI DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DE L'AFRIQUE¹

*(issue de la réunion d'experts organisée du 23 au 25 avril 2002
 par l'UICN, en préparation au Sommet mondial pour le développement durable)*

-----o-----

L'Afrique se trouve plus que jamais à la croisée des chemins. En dépit de la richesse de ses ressources naturelles, le continent souffre d'une pauvreté sans précédent, accentuée par une mauvaise valorisation des très nombreux produits tirés de son sol, de son sous-sol et de ses rivières. Bien que de nouvelles capacités aient été acquises, elles ne sont que peu mises en œuvre au bénéfice du continent. Les écosystèmes sont exploités à un rythme qui n'a d'égal que le degré de paupérisation de la majeure partie des populations africaines, les services rendus et les produits fournis par les écosystèmes n'étant pas rétribués à leur juste valeur. Par ailleurs, la dette pèse si lourdement sur les économies nationales qu'elle en paralyse tout développement.

De nouvelles initiatives, notamment le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), sont développées par les leaders africains, afin de pallier à ces tendances négatives et promouvoir un véritable développement durable pour le continent. Celles-ci demandent néanmoins à intégrer et répondre pleinement aux attentes de la société civile et aux exigences de la conservation de la nature.

Nous, experts africains, en appelons à une concertation constructive des différentes initiatives africaines, au-delà des clivages idéologiques, dans le seul et unique objectif du développement durable de l'Afrique.

Nous estimons que les questions suivantes sont des préalables indispensables pour atteindre ce but :

- (a) Renforcer les capacités pour une meilleure habilitation des sociétés, compte dûment tenu des questions du genre;
- (b) Reconnaître et comptabiliser la valeur économique des services fournis par les écosystèmes dans les stratégies d'exploitation des ressources naturelles;
- (c) Accroître la valeur ajoutée des produits d'exportation africains par leurs transformations sur le continent : *le décollage économique de l'Afrique se fera grâce à une meilleure valorisation des produits d'exportation ;*
- (d) Améliorer la gouvernance aux niveaux local, national, régional et international; *ceci suppose que la paix et la sécurité ainsi que l'amélioration des droits des personnes et leur protection sociale (travail, santé...) sont des préalables indispensables au développement durable et à la réduction de la pauvreté;*
- (e) Mobiliser des fonds supplémentaires pour le développement durable de l'Afrique, en particulier pour la lutte contre la désertification.

Nous demandons aux Etats de considérer les réflexions suivantes relatives aux trois grands thèmes adoptés par l'UICN pour le Sommet de Johannesburg :

¹ La déclaration suivante est publiée par l'UICN à la suite d'une réunion tenue du 23 au 25 avril 2002 à Dakar, à laquelle plus de 70 experts venus de 25 pays africains ont pris part. Intitulée « *l'Environnement au service du Développement Durable en Afrique* ». Cette réunion fut organisée par l'UICN (Union mondiale pour la nature) avec le soutien des gouvernements français et sénégalais et de la Banque mondiale. L'objectif de la réunion était de recueillir la contribution des experts de la société civile africaine dans le processus préparatoire au Sommet Mondial sur le Développement Durable – SMDD, prévu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002.

1. *Moyens d'existence durables et gestion des écosystèmes :-lier- et ne pas dissocier – la réduction de la pauvreté et la gestion des ressources naturelles ;*

Développer et appliquer une approche bio-régionale dans la gestion des ressources naturelles, par le partage des données existantes, des programmes communs de recherches, et l'instauration de mécanismes juridiques inter-étatiques pour le renforcement de la gestion des écosystèmes. au sein d'organisations et de programmes structurés au niveau régional et intervenant à l'échelle des grands écosystèmes.

Intégrer, à son juste prix, la valeur économique et non-économique intégrale des services fournis par les écosystèmes dans les programmes de lutte contre la pauvreté et de développement.

2. *Gouvernance : tenir compte à la fois des mécanismes mondiaux de la gouvernance de l'environnement et des conditions locales de la bonne gouvernance et de la durabilité ;*

S'assurer que le NEPAD (ainsi que les autres initiatives similaires) qui a inscrit la bonne gouvernance et la participation parmi ses priorités respecte ces principes fondamentaux à toutes les étapes et à tous les niveaux ;

Créer des dispositifs institutionnels qui, en impliquant les populations, garantiront un accroissement des avantages générés par une gestion efficace et rationnelle des ressources naturelles ainsi que le partage juste et équitable de ses bénéfices .

3. *Financement durable : remédier à la pénurie criante des fonds publics et de ceux relatifs à l'aide publique au développement et mobiliser des capitaux privés.*

Générer de nouveaux fonds (taxe Tobin, taxes à la consommation, etc.) pour financer les biens publics mondiaux, alimenter substantiellement le Fonds pour l'Environnement Mondial, ainsi qu'un programme prioritaire de restauration des terres dégradées. Mettre en exergue la relation et les complémentarités entre toutes les sources de financement nationales, internationales, publiques et privées, afin d'accroître leur efficacité et contribuer à un meilleur développement.

Rechercher les voies et moyens par lesquels l'allègement de la dette pourrait être mieux utilisée dans la réalisation des priorités environnementales.

S'assurer qu'en Afrique, les documents et cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté intègrent effectivement la gestion de la nature, notamment par l'utilisation d'indicateurs de suivi et d'évaluation.

S'assurer que l'Aide publique au développement et autres financements supplémentaires alloués à cette fin sont disponibles pour répondre à la fois aux besoins à court terme de réduction de la pauvreté et assurer à long terme les besoins de gestion environnementale au niveau local.

Par ailleurs, les trois thèmes ci-dessus ont été examinés en les rapportant à six domaines techniques, considérés comme prioritaires pour l'Afrique, à savoir : (i) l'environnement et la lutte contre la pauvreté ; (ii) la gestion des ressources en eau ; (iii) la pêche et les écosystèmes marins et côtiers ; (iv) la gestion des ressources forestières ; (v) la lutte contre la désertification et la dégradation des terres ; (vi) la gestion des aires protégées.

Nous appelons les dirigeants et les sociétés du monde à se mobiliser pour :

Elaborer et mettre en œuvre des Cadres (ou Directives) de gestion des ressources en eau (tels que ceux élaborés par l'Union Européenne et l'Afrique du Sud) qui décrivent les principes et les buts de la gestion de l'eau, et intègrent des objectifs spécifiques pour la préservation et la restauration des écosystèmes d'eau douce. Ces cadres doivent adopter une nouvelle approche visant à renforcer les moyens d'existence des populations dans le contexte actuel de la privatisation et de la mondialisation.

Donner aux organisations gestionnaires de bassins fluviaux existantes et celles à venir des mandats clairs et des dispositions juridiques afin de permettre une meilleure coordination, planification et mise en œuvre des actions de gestion durable des ressources en eau. Pour planifier cette gestion et résoudre les conflits, les institutions de coordination au niveau des bassins fluviaux doivent s'investir dans des processus multi-acteurs pleinement participatifs.

Encourager des dialogues nationaux sur l'adaptation et l'application des recommandations de la Commission mondiale des barrages, y compris la mise en œuvre des débits environnementaux pour renforcer la contribution que tous les écosystèmes aquatiques apportent aux moyens d'existence durables.

Favoriser les regroupements régionaux (par exemple selon les Grands Ecosystèmes Marins) pour soutenir le suivi et l'évaluation des ressources halieutiques, les négociations des accords de pêche, la gestion et le développement de réseaux d'aires protégées marines et côtières, et la mise en place d'observatoires du littoral.

Promulguer des cadres juridiques pour renforcer le rôle des communautés locales dans l'amélioration de la gestion des pêches, et encourager la mise en place de nouvelles initiatives pour une meilleure gestion communautaire des ressources halieutiques.

Renforcer les processus de décentralisation de la gestion forestière en renforçant les capacités des principaux acteurs (telles les communautés locales impliquées dans la planification et la gestion et la négociation avec les partenaires pertinents) et l'implication des organisations de la société civile afin de permettre la coordination des interventions de terrain, assurer un suivi efficace et évaluer les politiques et les législations forestières.

Soutenir les institutions publiques dans les processus d'élaboration des politiques et dans la promotion d'approches participatives pour améliorer la gestion et l'utilisation durable des ressources forestières.

Susciter des initiatives sous-régionales visant à la cohérence des politiques et des législations nationales afin de faciliter la gestion commune des ressources forestières partagées, la lutte contre la déforestation et le commerce illégal du bois..

Renforcer la lutte contre la désertification et la dégradation des terres et faire de ce programme l'un des piliers fondamentaux du développement durable et de la lutte contre la pauvreté en Afrique.

Adopter une approche écosystémique dans la gestion des terres et harmoniser les plans d'action nationaux en s'appuyant sur des structures décentralisées et mettant l'accent sur le développement local et la gestion communautaire.

Instaurer des systèmes de gestion des aires protégées sur la base d'un partenariat impliquant pleinement les populations locales, et garantissant le bien-être des hommes comme celui des écosystèmes.

Promouvoir et développer les initiatives transfrontalières favorisant la gestion durable des ressources partagées et des espèces migratrices.

L'UICN a été mandatée pour transmettre le message de la société civile africaine aux plus hauts niveaux politiques et de favoriser l'implication de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et des actions environnementales.